

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.2

Délibération n° : 03/06

Séance Ordinaire du mardi 19 décembre 2023

Président de séance : Madame Nicole BRUEL Vice-présidente du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames GRANGE, LOUP, MOINE, MOULARD et Messieurs BOUILHOL, FRANCE, ROBERT

Absents excuses ayant donnés pouvoirs : Monsieur DRIOL à Madame BRUEL

Absents excusés :

Quorum : atteint

Date de convocation : 11 décembre 2023

Objet : Tarifs CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024

Madame la Vice- Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'appliquer les tarifs suivants au 1 janvier 2024 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20231219-202322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Livraison de repas à domicile, repas adulte 7.50€
- Repas du nouvel an 35.00€

CASA RESTAURATION :

- Repas Habitant de la commune (ticket à l'unité) et personne handicapée de moins de 60 ans 7.50€
- Repas Habitant de la commune (prix ticket /carnet 20 tickets) 7.30€
- Bénévoles actifs de CASA/CCAS 6.50€
- Repas personnel municipal et CCAS ticket 6.50€
- Repas enfant - de 15 ans 4.30€
- Repas habitant hors commune 13.00€

Repas à thème

- Repas à thème habitant de la commune 10.00€
- Repas à thème hors commune 16.00€
- Repas à thème enfant de – de 15 ans 8.00€
- Bénévoles de CASA et personnel municipal 10.00€
- Après-midi gouter 2.50€
- Goûter de Noël (ticket à l'unité) 5.80€

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent les tarifs du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2023,

La Vice-présidente,
Nicole BRUEL

